



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3962

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation dispensaire général de Lyon - Modification de la délibération n° 2019-3732 du 30 septembre 2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3962**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation dispensaire général de Lyon - Modification de la délibération n° 2019-3732 du 30 septembre 2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Fondation dispensaire général de Lyon a été créée en 1818 à l'initiative de 5 jeunes médecins lyonnais et du Préfet du Département du Rhône. Fondation reconnue d'utilité publique dès 1833, elle a toujours poursuivi le même objectif : "l'accès aux soins pour tous sans discrimination".

La Fondation a connu une évolution rapide et se positionne aujourd'hui comme l'un des principaux acteurs privés à but non lucratif de soins ambulatoires sur la région lyonnaise avec environ 175 000 consultations traitées par an et des missions relevant d'une part de ses propres statuts et d'autre part de sa qualité de Centre de Santé : médecine générale et spécialisée, dentaire, radiologie, IRM, services infirmiers, etc.

Dans le cadre de son engagement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et par délibération n° 2019-3732 du 30 septembre 2019, la Métropole de Lyon est intervenue en soutien de la Fondation à hauteur de 30 000 €, par l'octroi d'une subvention au déploiement du dispositif de soins pour personnes en grande précarité "préconsult 69". Cette action vise à répondre à des besoins spécifiques : organisation des bilans médicaux de jeunes mineurs non-accompagnés, consultations gynécologiques avec ou sans échographie de femmes enceintes primo-arrivantes sans droits ouverts, personnes en situation de handicap et en grande précarité.

II - Le projet

Il s'agit de créer un centre de santé et d'imagerie dans le 7° arrondissement de Lyon, à Gerland. En effet, la Fondation a toujours placé les publics les plus démunis au cœur de son action. Près de 30 % de la population qui fréquente les services de la Fondation sont soit bénéficiaires de la protection universelle maladie (PUMA) soit bénéficiaires de l'aide médicale d'état (AME).

Une étude de contexte démographique et d'offre de soins et recours dans le 7° arrondissement a permis de constater des besoins à différents niveaux. D'autre part, l'étude d'impact a mis en évidence des inégalités de soins des populations à faible revenus.

Les activités du centre de santé seront les suivantes : médecine générale et spécialisée, service dentaire, radiologie conventionnelle, IRM, service handiconsult et la mise en place d'actions de prévention.

L'offre majeure est celle de la médecine générale propre aux centres de santé, mais la Fondation propose un 2^{ème} recours tout en respectant : le tiers-payant assurance maladie et régime complémentaire, des honoraires de secteur 1, même pour les honoraires de spécialités, les soins non programmés, l'accompagnement des publics vulnérables, une forte amplitude horaire d'ouverture du centre, un dossier médical numérique partagé structuré et géré par un logiciel E santé V2 avancé.

Le centre est opérationnel à compter du 2^{ème} semestre 2019. Les travaux seront terminés fin 2019.

Le coût total d'investissement et de création du centre est de 3 959 851 € avec un financement comme suit :

- emprunts de la Fondation dispensaire général de Lyon = 3 370 000 €,
- fonds propres de la Fondation dispensaire général de Lyon = 39 851 €,
- subvention du Conseil régional = 200 000 €,
- subvention Ville de Lyon = 50 000 €,
- subvention de la Métropole de Lyon = 300 000 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit de la Fondation dispensaire général de Lyon dans le cadre de la création du centre d'imagerie médicale de Gerland, pour l'année 2019.

III - Modification de la délibération n° 2019-3732 du 30 septembre 2019

Une erreur d'adresse concernant une association bénéficiaire a été faite dans l'annexe de la délibération n° 2019-3732 du 30 septembre 2019 susmentionnée et rend nécessaire la correction matérielle de celle-ci. Il s'agit de la Maison des Familles de Vaulx en Velin. Aussi, en annexe, il convient de remplacer l'adresse du siège "52, cours Charlemagne - 69002 Lyon" par l'adresse suivante "5, rue Claude Chapuis - 69120 Vaulx en Velin" ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit de la Fondation dispensaire général de Lyon dans le cadre de la création du centre d'imagerie médicale de Gerland pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Fondation dispensaire général de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La délibération** du Conseil n° 2019-3732 du 30 septembre 2019 est modifiée, comme ci-après annexée, et toute référence à cette délibération devra, désormais, s'entendre par référence à sa version modifiée.

4 - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale n° 8314.

5° - **Le montant** à payer, soit 300 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204 - opération n° 0P34O8314.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.